

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

REUNION DU CONSEIL DU 30 NOVEMBRE 2010

Le 30 novembre 2010 à 18h30', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 19 novembre 2010, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS :

<u>CHANZEAUX :</u>	M. BAZARD
<u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>	Mme LANGE - M. PITON
<u>CHEMILLE :</u>	Mmes BARANGER - BONDOUX - DAVID - GASQUET - MM. GILBERT - LECLERC J. - MIGNARD
<u>COSSE D'ANJOU</u>	MM. BOURDEILLE - LECLERC
<u>LA JUMELLIERE :</u>	MM. BARANGER - CESBRON J-M.
<u>MELAY :</u>	Mme COULON - M. DENECHERE
<u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>	MM. DILE - FREMONDIERE
<u>SAINTE-CHRISTINE :</u>	-
<u>SAINTE-GEORGES-DES-GARDES :</u>	M. LEGER
<u>SAINTE-LEZIN :</u>	M. CESBRON J-F
<u>LA SALLE-DE-VIHIERS :</u>	M. DILE - Mme HUMEAU M-R - M. TIJOU
<u>LA TOURLANDRY :</u>	MM. AUGEREAU - GUILLOU - RAGON
<u>VALANJOU :</u>	MM. ALLUSSE - BRIODEAU - SECHET - VOLERIT

ETAIENT EXCUSES :

MM. BODY - BOURCIER - COURANT - GASCHET -
GAUDIN - GUERIN - Mme HUMEAU M-P - MM. LOISEAU -
MARTIN - MATHERY - Mme SECHER

POUVOIRS :

de M. BODY à M. BAZARD
de M. BOURCIER à M. BARANGER
de M. COURANT à M. CESBRON J-F
de M. GAUDIN à M. MIGNARD

Secrétaire de Séance :

Mme LANGE

I - TRANSFERT DE LA TAXE D'HABITATION DU DEPARTEMENT A LA COMMUNAUTE

Le Président rappelle que le Conseil de Communauté en délibérant le 20 octobre sur cette question a poursuivi deux objectifs :

- que la réforme soit neutre pour le contribuable local alors que le Conseil Général de Maine et Loire avait pratiqué jusqu'à maintenant une politique très favorable en matière d'abattements

- que la Communauté puisse déterminer sa propre politique d'abattement sans dépendre des décisions des conseils municipaux puisque des abattements décidés par les communes impacteraient les finances communautaires. Il s'agissait également de respecter l'égalité de tous les contribuables du territoire.

La lecture des textes, telle qu'elle est faite par les services de l'Etat ne permet pas ce double objectif. C'est l'un ou l'autre.

Un amendement à la loi de Finances pour 2011 adopté par le Parlement le 17 novembre permet aux conseils de communauté qui avaient déjà délibéré de revenir sur leur décision avant le 1^{er} décembre 2010.

Exemple pour un contribuable avec 3 personnes à charge

1^{er} cas : la Communauté maintient sa délibération du 20 octobre 2010, le contribuable paiera une cotisation T.H. de 251 €, soit 12 € de plus qu'en 2010

2^{ème} cas : la communauté annule sa délibération du 20 octobre 2010, le contribuable paiera une cotisation T.H. de 239 €, comme en 2010

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **annule** la délibération n°1 du Conseil de Communauté du 20 octobre 2010.

II - CONSTRUCTION DE TROIS CELLULES ARTISANALES PARC D'ACTIVITES DES SOURCES A MELAY - LANCEMENT DE LA CONSULTATION -

M. DILE informe le Conseil qu'une consultation (procédure adaptée) va être lancée pour la construction de 3 cellules artisanales - Parc d'Activités des Sources à Melay.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** la construction de 3 cellules artisanales - parc d'activités des Sources à Melay,

- **autorise** la consultation (procédure adaptée) relative à cette construction,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

III - DEVIATION DU RU DE LA GUEFFERIE PHASE II A L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES - LANCEMENT DE LA CONSULTATION -

M. DILE informe le Conseil qu'une consultation (Appel d'offres ouvert) va être lancée pour la déviation du Ru de la Guefferie Phase II à l'Anjou Actiparc de Trois Routes à Chemillé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** la déviation du ru de la Guefferie phase II à l'Anjou actiparc des 3 routes,

- **autorise** la consultation (Appel d'offres ouvert) relative à ces travaux,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier le ou les marché(s) à intervenir avec la ou les entreprises retenues.

IV - CONVENTION D'AUTORISATION ET D'ENTRETIEN - RD N° 961 - ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE CONSEIL GENERAL DE M&L -

M. DILE informe qu'il convient de signer une convention avec le Département de Maine-et-Loire relative à la construction d'un giratoire sur la RD 961 (route des Mauges) pour la desserte du Parc d'Activités de l'Anjou Actiparc des Trois Routes « pôle Ouest » au lieu-dit « Salboeuf », la création de noues pour récupération des eaux pluviales de la RD 961 et d'une partie de la zone artisanale, qui a pour objet :

- d'autoriser la Communauté à réaliser l'opération,

- et de définir les modalités et les responsabilités d'entretien.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-présidents de signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier la convention entre la Communauté et le Département de Maine-et-Loire.